

Tiré à part du procès-verbal de la réunion
SAC-260206

R : 10-SAC-260206

« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université l'abolition du baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Proposition au Conseil de l'Université

« Que le Conseil de l'Université accepte l'abolition du baccalauréat en gestion de l'information – régime coopératif. »



Shippagan, 21 octobre 2025

Monsieur Gilles Roy
Président
Comité des programmes
Université de Moncton

Objet : Modifications mineures au Baccalauréat en gestion de l'information (régime régulier) et abolition du régime COOP

Monsieur le Président,

Permettez-moi, par la présente, de vous soumettre les documents relatifs à la modification du Baccalauréat en gestion de l'information (BGI, régime régulier) ainsi que l'abolition du régime COOP pour le BGI (voir courriel d'Elizabeth Dawes).

Voici un bref aperçu du déroulement du processus d'assurance qualité pour ce programme. Celui-ci a débuté en 2020, et le rapport des évaluateurs externes a été remis en octobre 2022. À la lumière des rétroactions issues de cette évaluation externe, le comité BGI a formulé des recommandations, lesquelles ont été votées et acceptées à l'unanimité par le secteur et l'assemblée intersectorielle en 2023.

Depuis, plusieurs transitions administratives (p. ex. changement de doyens) et situations particulières (p. ex. la pandémie) ont retardé la mise en œuvre des suivis administratifs. Ainsi, nous vous soumettons aujourd'hui les ajustements proposés en 2023, correspondant à la phase 1 de la modification du programme. Ces ajustements visent à répondre aux recommandations 1, 2 et 6 du processus d'assurance qualité, telles qu'appuyées par ce dernier. Il s'agit d'une première étape dans l'amélioration du programme BGI. Voici la résolution adoptée en ce sens :

- *L'Assemblée intersectorielle du 28 avril 2023 recommande que : « les modifications mineures du Baccalauréat en gestion de l'information en régime régulier, y compris les changements de cours, soient adoptées ». La résolution est adoptée à l'unanimité.*
- *L'Assemblée intersectorielle du 28 avril 2023 recommande : « d'abolir le régime coopératif du Baccalauréat en gestion de l'information ». La résolution est adoptée à l'unanimité.*

Veuillez noter qu'afin de répondre à l'ensemble des recommandations émises dans le cadre de l'assurance qualité, une phase 2 sera votée à l'assemblée intersectorielle et soumise à la prochaine réunion. Celle-ci portera sur l'approfondissement de l'actualisation de la formation, afin de répondre aux besoins émergents du marché du travail et d'assurer une meilleure cohérence pédagogique, répondant ainsi à l'entièreté des recommandations du plan d'assurance qualité.

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.



Mireille Demers, Ph.D.
Doyenne des études, Université de Moncton, campus de Shippagan
mireille.demers@umoncton.ca

CC : Mélanie Cwikla, VR UMCS
Elizabeth Dawes, PhD, VRAEAP

218, boulevard J.-D.-Gauthier
Shippagan (Nouveau-Brunswick)
E8S 1P6 CANADA

Téléphone : (506) 336-3400

courriel : umcs.info@umoncton.ca
www.umoncton.ca

De : [Claude Lavoie](#)
À : [Mireille Demers](#)
Cc : [Preston Cardwell-Jean](#); [Claude Lavoie](#)
Objet : RE: Suivi assurance qualité BGI-abolition du régime COOP BGI
Date : 4 novembre 2025 09:55:02
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour Mme Demers,

J'accuse réception du message d'abolition du programme BGI coop. C'est une bonne décision étant le manque d'inscription au programme coop depuis 2014.

Le BEC fera le nécessaire pour modifier les informations relativement à la promotion, le marketing et le système Orbis.

Meilleures salutations,
CL.

De : Mireille Demers <mireille.demers@umoncton.ca>
Envoyé : 3 novembre 2025 16:28
À : Claude Lavoie <claude.lavoie@umoncton.ca>
Cc : Preston Cardwell-Jean <preston.cardwell-jean@umoncton.ca>
Objet : Suivi assurance qualité BGI-abolition du régime COOP BGI
Importance : Haute

Bonjour Claude,

Dans le cadre de l'assurance qualité du programme de gestion de l'information (BGI), la recommandation 1 du rapport CAQ mentionne que « Le stage COOP impliquant un semestre de plus pour les étudiants a entraîné une absence d'inscription à ce régime. Nous appuyons les recommandations de supprimer les stages COOP et de les remplacer par des stages expérientiels qui répondent mieux aux besoins exprimés par les étudiants. Cela permet un encadrement plus important du professeur-e et donne une expérience pratique facilitant la transition avec le marché du travail. »

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur le fait qu'afin de mieux répondre aux besoins des étudiants dans le cadre de ce baccalauréat, des démarches sont entreprises pour abolir le programme COOP pour le BGI. Parallèlement, nous effectuons également les démarches nécessaires auprès du SCDP ainsi que du CPR.

SVP, il serait apprécié de bien vouloir accuser réception de ce courriel vous informant de nos démarches pour les fins du processus de modification de programme. J'ai mis Preston en c.c.

afin qu'il puisse effectuer les suivis de dossier nécessaires.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Merci pour votre temps et votre suivi rapide,

Mireille

De : Elizabeth Dawes <elizabeth.dawes@umoncton.ca>

Envoyé : 22 octobre 2025 10:52

À : Mireille Demers <mireille.demers@umoncton.ca>

Cc : Imen Bouallagui <imen.bouallagui@umoncton.ca>

Objet : TR: Suivi assurance qualité BGI

Importance : Haute

Bonjour Mireille,

Les deux comités (SCDP et CPR) sont présidés par Gilles Roy.

La demande de suspension des admissions peut être envoyée à **Imen Bouallagui**. Elle la mettra à l'ODJ du SCDP.

Tu devrais inclure ta demande d'abolition dans ta soumission au CPR **sans attendre**.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas!

Cordialement,

Elizabeth

De : Mireille Demers <mireille.demers@umoncton.ca>

Envoyé : 22 octobre 2025 10:20

À : Elizabeth Dawes <elizabeth.dawes@umoncton.ca>; Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales <vraeap@umoncton.ca>

Objet : Suivi assurance qualité BGI

Importance : Haute

Bonjour Elizabeth,

J'espère que tu vas bien. Je suis actuellement en train de faire avancer le rapport d'assurance qualité pour le BGI et je me permets de te poser quelques questions.

Dans le rapport (voir pièce jointe), la recommandation 1 mentionne que « Le stage COOP impliquant un semestre de plus pour les étudiants a entraîné une absence d'inscription à ce régime. Nous appuyons les recommandations de supprimer les stages COOP et de les remplacer par des stages expérientiels qui répondent mieux aux besoins exprimés par les étudiants. Il permet un encadrement plus important du professeur-e et donne une expérience

pratique facilitant la transition avec le marché du travail. »

La CAQ a répondu en indiquant que « Les admissions au programme coop sont à suspendre immédiatement. Le CAQ note que la dernière cohorte inscrite au programme coop était celle de 2014. Le CAQ invite le programme de BGI à transmettre sa demande au SCDP (bureau du VRAEAP). Le VRAEAP invitera la personne responsable du programme à participer à l'évaluation du régime coop (FING-003). »

J'ai donc quelques questions à ce sujet :

1. À qui dois-je envoyer la demande de suspension du programme COOP pour le BGI -qui est le SCDP?
2. Nous sommes en train de préparer une demande de modifications mineures pour le programme du BGI au CPR (comité de programme du 14 novembre). Pouvons-nous inclure notre demande d'**abolition** dans notre dossier au CPR du 14 novembre ? ou une demande de suspension dans notre dossier de CPR?
3. Devons-nous attendre la décision du SCDP avant de soumettre une demande d'abolition du régime COOP pour le BGI dans notre demande au CPR ? ou une demande de suspension?

Merci beaucoup de m'éclairer sur ces points, je dois envoyer mes documents finalisés rapidement au CPR!

Bonne journée,

Mireille Demers Ph.D. (Elle | She)

Doyenne des études

Université de Moncton, Campus de Shippagan

Pavillon Irène-Léger
218, boulevard J.-D.-Gauthier
Shippagan , NB
Canada E8S 1P6

www.umoncton.ca/umcs-campus

T 506.336.3400 poste 3414

Courriel : mireille.demers@umoncton.ca



UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROJET D'ABOLITION DU RÉGIME COOPÉRATIF DU BACCALAURÉAT EN GESTION DE
L'INFORMATION

PRÉSENTÉ PAR LE DÉCANAT DES ÉTUDES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, CAMPUS DE
SHIPPAGAN

7 NOVEMBRE 2025

TABLE DES MATIÈRES

RECOMMANDATIONS À LA DOYENNE DES ÉTUDES DE L'UMCS 3

LETTRE DU COMITÉ BGI 4

PROJET D'ABOLITION DE PROGRAMME 5

Formulaire CPR-6 (Abolition du cours GEIN2000) 8

Formulaire CPR-6 (Abolition du cours GEIN3000) 9

Formulaire CPR-6 (Abolition du cours GEIN4000) 10

RECOMMANDATIONS À LA DOYENNE DES ÉTUDES DE L'UMCS

Secteur Sciences

Lors de sa réunion ordinaire du 29 mars 2023, il a été proposé et appuyé :

« Que le secteur Sciences recommande l'abolition du régime coopératif du Baccalauréat en gestion de l'information. »

Adoptée à l'unanimité.

Assemblée intersectorielle

Lors de l'Assemblée intersectorielle du 28 avril 2023, il a été proposé et appuyé :

« Que l'Assemblée intersectorielle recommande d'abolir le régime coopératif du Baccalauréat en gestion de l'information »

Adopté à l'unanimité.

Projet d'abolition du régime coopératif du BGI

LETTRE DU COMITÉ BGI

Shippagan, le 22 mars 2023

Alain Patoine, Chef du Secteur Sciences
Université de Moncton, Campus de Shippagan
218, boulevard J.-D. Gauthier
Shippagan, Nouveau-Brunswick E8S 1P6

Objet : Abolition du Baccalauréat en gestion de l'information, régime COOP

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint une proposition d'abolition du Baccalauréat en gestion de l'information, régime COOP. Ce programme a été créé pour apporter une expérience pratique aux étudiantes et étudiants en gestion de l'information. Les inscriptions n'ont jamais été nombreuses :

- Depuis le début du programme en 2001 et jusqu'en 2014, on comptait quatorze (14) gradués COOP qui provenaient exclusivement de la province du Nouveau-Brunswick.
- À partir de 2014, nous avons eu des étudiants issus des ententes DEC-BAC des CCNB de la province du Nouveau-Brunswick, mais aussi des étudiants provenant de CÉGEP de la province du Québec. Ces derniers n'étaient pas intéressés par le programme COOP, étant donné qu'ils avaient pour la plupart comme objectif de compléter le baccalauréat en deux ans. Il faut souligner que le programme implique d'effectuer trois stages dont le dernier impose de continuer les études pour un semestre supplémentaire.
- Actuellement, nous ne comptons aucune admission ce qui montre le peu d'intérêt des étudiants pour ce programme d'autant plus qu'il leur est maintenant possible de suivre des stages expérientiels.

Par ailleurs, en tenant compte de la proposition de créer un nouveau cours GEIN3703 *Projet de recherche appliquée* où les étudiantes et étudiants pourront enrichir leur expérience et de se confronter aux réalités du monde du travail.

C'est pourquoi nous proposons l'abolition du programme ainsi que l'abolition des stages GEIN 2000, GEIN 3000 et GEIN 4000 qui ne compte aucune nouvelle inscription et pour répondre à la **Recommandation 6** « *Que le programme de BGI revoie le régime coopératif à la lumière du télétravail et des initiatives provinciales en apprentissage expérientiel et examine la possibilité de créer des cours crédités avec placement (ex. cours projet de recherche appliquée)* ».

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Florence Ott, responsable du comité BGI

Projet d'abolition du régime coopératif du BGI

PROJET D’ABOLITION DE PROGRAMME

RENSEIGNEMENTS REQUIS

1. Identification du programme

- 1.1 Établissement(s) présentant le projet.
[Université de Moncton](#)
- 1.2 Faculté(s).
[Gestion \(Campus de Shippagan\)](#)
- 1.3 UARD(s) / CÉS,
[Non applicable](#)
- 1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).
[Secteur sciences](#)

1.4.1 Lieux où est offert le programme.
[Shippagan](#)
- 1.5 Nom du programme.
[Baccalauréat en gestion de l’information – régime coopératif](#)
- 1.6 Codes de programme de l’établissement, comme ils apparaissent dans le Système d’information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (à remplir par le VRAEAP).
[Cliquez ici pour saisir le texte.](#)
- 1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1^{er} cycle, diplôme de 1^{er} cycle, baccalauréat; certificat de 2^e cycle, diplôme d’études supérieures, maîtrise; doctorat).
[Baccalauréat](#)

1.7.1 Durée du programme (en années).
[4 années](#)
- 1.8 Diplôme(s) décerné(s).
[B.G.I. – régime coopératif](#)
- 1.9 Calendrier.

1.9.1 Date prévue pour la suspension des nouvelles admissions au programme pour une période ne dépassant pas deux ans (voir l’article 40 (3) des *Statuts et règlements*) et le retrait du programme du *Répertoire*.
[Automne 2025](#)

1.9.2 Date prévue pour l’abolition du programme (sujette à l’approbation du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs).
[Automne 2026](#)

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme.
[Non applicable](#)

1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants ont été admis au programme.
[Dernière admission en 2014](#)

Projet d’abolition du régime coopératif du BGI

- 1.9.4 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants inscrits au programme le termineront, (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études).
2018
- 1.9.5 Programmes alternatifs suggérés pour les étudiantes et étudiants existants (p. ex. un autre programme dans la même discipline ou dans un domaine connexe).
Baccalauréat en gestion de l'information
- 1.10 Dates de l'approbation par le Sénat et par le Conseil des gouverneurs (à remplir par le VRAEAP).
(1) Sénat (2) Conseil des gouverneurs

2. Description de l'abolition de programme proposée

- 2.1 Justifiez l'abolition du programme.
Le stage COOP impliquant un semestre de plus pour les étudiants a entraîné une absence d'inscription à ce régime. Aucune admission dans les 10 dernières années et faible intérêt à ce programme coopératif.
- 2.2 Décrivez les répercussions qu'entraînera l'abolition de ce programme sur les autres programmes actuellement offerts par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.
Aucune répercussion.
- 2.3 S'il y a lieu, fournissez ou annexe tout autre renseignement qui aidera la CESPM à comprendre et à évaluer l'abolition proposée. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, s'il y a lieu, seraient utiles.
Les statistiques montrent qu'il n'y a eu aucune inscription depuis 2014 et que les étudiants préfèrent suivre des stages expérientiels. Il est aussi proposé un nouveau cours Projet de recherche appliquée (GEIN3703).
- 2.4 Dans le cas d'un programme professionnel, d'un programme articulé ou offert en collaboration, ou d'un programme avec stages en milieu de travail, d'autres intervenantes et intervenants ou partenaires (p. ex. les gouvernements, les établissements privés et publics, les collèges communautaires et les autres universités) peuvent être concernés. Pour ces genres de programmes, annexe une preuve de consultation des autres intervenantes et intervenants. Annexe aussi des lettres avec signature des autres partenaires confirmant que le projet d'abolition de programme est connu et fait l'objet d'une entente.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexe une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).
Non applicable

ANNEXES

Avant de soumettre un projet d'abolition de programme à l'examen de la CESPM¹, **veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus**, s'il y a lieu, **chacun** des éléments suivants :

1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- ☐ Liste complète des annexes au projet d'abolition de programme.

¹ Si un programme est aboli par suite de l'introduction d'un nouveau programme, il ne sera pas nécessaire d'envoyer le projet d'abolition de programme à la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) après son approbation par le Conseil des gouverneurs.

Projet d'abolition du régime coopératif du BGI

Pour tout programme relié à la santé :

- ☐ 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme professionnel, d'un programme articulé ou offert en collaboration, ou d'un programme avec stages en milieu du travail :

- ☐ 2.4 Preuve de consultation des autres intervenantes et intervenants.
- ☐ 2.4 Lettres avec signature des autres partenaires confirmant que le projet d'abolition de programme est connu et fait l'objet d'une entente.

2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- ☐ 2.3 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre l'abolition de programme proposée (p. ex. rapports d'évaluation internes ou externes et résumé de la réponse de l'Université).

Formulaire CPR-6 (Abolition du cours GEIN2000)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

ABOLITION D’UN COURS

Présenté par Faculté/École : Gestion (campus de Shippagan) le 22 mars 2023

Département : Secteur sciences

Sigle :	GEIN2000
Titre (max. 30 frappes) :	Stage I
Date d’abolition :	Automne 2026
Motifs de l'abolition du cours :	Dernière offre du cours à la session printemps-été 2017. Abolition du programme Baccalauréat en gestion de l’information – régime coopératif, dont ce cours est obligatoire.
Date de soumission du document :	22 mars 2023

Projet d’abolition du régime coopératif du BGI

Formulaire CPR-6 (Abolition du cours GEIN3000)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

ABOLITION D’UN COURS

Présenté par Faculté/École : Gestion (campus de Shippagan) le 22 mars 2023

Département : Secteur sciences

Sigle :	GEIN3000
Titre (max. 30 frappes) :	Stage II
Date d’abolition :	Automne 2026
Motifs de l'abolition du cours :	Dernière offre du cours à la session printemps-été 2017. Abolition du programme Baccalauréat en gestion de l’information – régime coopératif, dont ce cours est obligatoire.
Date de soumission du document :	22 mars 2023

Projet d’abolition du régime coopératif du BGI

Formulaire CPR-6 (Abolition du cours GEIN4000)

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

ABOLITION D’UN COURS

Présenté par Faculté/École : Gestion (campus de Shippagan) le 22 mars 2023

Département : Secteur sciences

Sigle :	GEIN4000
Titre (max. 30 frappes) :	Stage III
Date d’abolition :	Automne 2026
Motifs de l'abolition du cours :	Dernière offre du cours à la session automne 2015. Abolition du programme Baccalauréat en gestion de l’information – régime coopératif, dont ce cours est obligatoire
Date de soumission du document :	22 mars 2023

Projet d’abolition du régime coopératif du BGI